

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 15 Floréal, an VI.



Arrivée, par terre et par mer, de troupes françaises à Civita-Vecchia. — Découverte à Florence d'une conspiration contre le grand-duc de Toscane. — Extrait d'une proclamation publiée par les insurgés piémontais. — Echec essuyé par Passwan-Oglou près de Widdin. — Mouvements des troupes françaises dans la ci-devant Belgique, pour se rendre sur les bords du Rhin. — Nouvelles diverses de Paris.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Rome, le 25 germinal.

On apprend de Civita-Vecchia qu'il continue d'y arriver des troupes françaises, tant par terre que par mer. Le général Dessaix est parti d'ici pour aller se mettre à la tête de ces troupes, qui formeront un corps nombreux, destiné à agir de concert avec celui qui se rassemble sur les côtes de Gènes sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers. On observe que le général Dessaix est commandant de l'aile droite de l'armée d'Angleterre; & son arrivée dans nos contrées fait croire de plus en plus que l'expédition contre l'Angleterre n'aura lieu qu'après la réunion des armemens maritimes de la Méditerranée à ceux des côtes de l'Océan.

Le cardinal Allieri vient de renoncer à la pourpre.

De Florence, le 26 germinal.

Il arrive continuellement ici des ecclésiastiques qui ont été expulsés de l'état romain.

Le pape continue de jouir d'une bonne santé à Sienna. Il a commencé à dater ses brefs de cette ville; il a nommé secrétaire pour les lettres latines l'ex-jésuite Marotti.

De Venise, le 29 germinal.

Des lettres de Florence, arrivées hier, annoncent qu'on a découvert dans cette ville une conspiration, dirigée contre la famille du grand-duc. Environ soixante des conjurés ont été arrêtés; ce sont, pour la plupart, des Romains & des Cisalpins, ainsi que quelques individus de la populace. Le citoyen Jacobi, ministre français, s'est empressé de remettre une note dans laquelle il félicite le grand-duc de la découverte du complot, en annonçant qu'il alloit expédier un courrier au directoire pour l'informer de l'événement. On assure que le grand-duc a envoyé aussi-tôt le marquis de Manfredi à Vienne, pour instruire cette cour de ce qui s'est passé. Nous attendons des avis ultérieurs pour ajouter foi à cette nouvelle.

Le cardinal Maury est arrivé ici. Il est parvenu à se soustraire aux recherches que l'on faisoit de sa personne, en se déguisant en voiturier.

De Milan, le 2 floréal.

Voici quelques passages d'une proclamation faite en italien par les insurgés piémontais, & répandue ici avec profusion. Les insurgés, après s'être adressés au peuple, aux soldats gardiens du monarque; après les avoir exhortés à secouer le joug & à ne mettre aucun obstacle à leur entière liberté, leur adressent cette phrase:

« L'Italie, amis, l'Italie elle-même compte sur vous pour être libre; elle attend de vous le complément de force qui la rappelle à sa première grandeur, pour la rendre digne des hautes destinées que lui réserve la grande nation, la nation libératrice. . . . Le génie des héros antiques plane sur l'Italie entière, & leur sang coule dans les veines des vrais Italiens.

» Choisissez entre la gloire & l'infamie. La gloire est d'être libre, & l'infamie d'être esclave. Préfereriez-vous l'amitié factive d'un tyran, à l'amitié de la patrie? Songez que sa vengeance est terrible! . . . Songez à vos épouses, à vos fils, à vos pères. . . . Non. . . venez dans nos bras. . . . venez, nos mains vous attendent, & nos cœurs vous desirant ».

Et s'adressant ensuite aux Suisses qui sont au service de la cour de Turin:

« Et vous, Turins, vous, habitans guerriers des sommets nébuleux des Alpes glacées, vous, qu'une infâme oligarchie condamnoit à l'humiliant métier de servir de *bourreaux aux tyrans*, ignorez-vous que notre pays est libre, que l'Helvétie, votre pays natal, est affranchie & vous rappelle dans son sein? Quels peuples pourront vous voir, quelles nations vous aimer, quels pays vous supporter, si, devenus libres, vous continuez à être les satellites volontaires & les soldats stipendiés des rois? »

H O N G R I E.

De Semlin, le 22 germinal.

Passwan-Oglou vient d'éprouver un échec qui lui a été plus funeste que tous ceux qu'il a déjà essuyés. Son armée a été battue en avant de Widdin; c'est avec beaucoup de peine qu'il est parvenu à rallier 9 à 10 mille hommes avec lesquels il s'est jeté dans cette place, où les troupes ottomanes se disposent à l'assiéger. On assure qu'après sa défaite, si elle a lieu, le capitain-pacha se portera successivement, avec un corps nombreux de troupes, dans les différentes provinces de la Turquie européenne, pour y châtier les pachas indociles & turbulens, & étouffer dans leur principe les semences de troubles qui se sont manifestés.

AUTRICHE.

De Vienne, le 20 germinal.

L'anniversaire de la sortie de la levée en masse a été célébré hier dans cette résidence, ainsi que dans tout le pays: tous les volontaires ont assisté à cette solennité, décorés de leurs médailles, & ils ont renouvelé le serment de défendre la religion & la patrie, & celui de fidélité envers leur souverain. Le service divin fut célébré ici avec la plus grande pompe dans l'église métropolitaine, en présence de la régence de la Basse-Autriche, des députés des états, de l'université & du magistrat de cette ville. Tous les corps de la bourgeoisie, en uniforme, étoient en parade sur la place devant l'église. L'empereur & l'impératrice, ainsi que les archiducs & archiduchesses s'y trouverent.

PRUSSE.

De Berlin, le 23 germinal.

Le roi convertit ses trois escadrons de gardes-du-corps en un régiment de dix compagnies, ce qui fait une augmentation de deux cents chevaux.

Le ministre d'état Hargwitz, ministre des affaires étrangères, vient d'être appelé à Potsdam.

M. de Voss, (frère de cette demoiselle de Voss, ou comtesse d'Ingenheim, maîtresse d'éclaire & femme non-avouée du feu roi) a été rappelé au ministère. Le roi lui a confié le département de la Prusse méridionale, de la Poméranie & de la nouvelle Marche. Le ministre Blumenthal étoit à la tête des deux départements; le premier étoit sous la direction du comte de Hoyu, qui, déjà chargé de l'administration de la Silésie, a désiré que ses attributions fussent restreintes.

Les départements ministériels sont distingués ici par provinces, & non par branches d'administration. Il n'y a que la justice qui soit exceptée de cette règle; elle est reniée sous un seul chef, le grand chancelier.

Le roi a renouvelé ses ordres sur les réjouissances publiques, les réceptions, les arcs-de-triomphe, &c., dont on voudroit peut-être l'honorer pendant son voyage. Il défend toutes ces dépenses.

Les habitans de Berlin paroissent las de faire l'éloge du gouvernement actuel, à qui ils prodiguoient les louanges dans le commencement. Le moment de la critique est venu; ils appellent le roi, à cause des nombreuses anecdotes qui circulent de la cour dans le public, *le roi des anecdotes.*

A L L E M A G N E.

De Cologne, le 3 floréal.

Il a été mis ces jours derniers à l'ordre de l'armée, que les officiers & soldats absens par congé eussent à rejoindre leurs corps dans un délai très-court. L'armée de Mayence doit se tenir en mesures & sera portée à 60 mille hommes.

S U I S S E.

De Bâle, le 8 floréal.

M. de Griscnegg, agent de l'empereur en cette ville, a reçu, de sa cour, l'ordre de n'accorder de passe-ports pour les états autrichiens ni à des Français, ni à des Suisses, ni sur-tout à des Bâlois. En conséquence, l'agence française d'ici suit la même marche à l'égard des Autrichiens qui se présentent pour aller en France.

Des troupes françaises marchent contre le canton d'Uri. D'autres troupes, venant d'Italie par le Saint-Gothard, le encercleront par derrière. Mais comme la cavalerie ne

pourroit être employée dans cette expédition, elle est fort difficile, sinon impossible, vu la disposition physique du pays & la disposition morale de ses obstinés habitans réchauffés par leurs prêtres & leurs moines.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 12 floréal.

Les mouvemens parmi les troupes qui se trouvent dans nos départemens sont plus actifs que jamais. Hier, il est arrivé plusieurs bataillons d'infanterie en cette ville; ils sont partis ce matin avec la majeure partie de notre garnison pour se rendre sur la rive droite du Rhin. Nous attendons encore successivement des troupes de toutes les armes qui doivent passer par ici; elles sont destinées pour l'armée de Mayence. Il paroît même que les troupes de l'armée de l'Angleterre qui sont postées dans les environs d'Ostende, de Nieuport & de Pruges, se mettront incessamment en marche pour gagner les rives du Rhin. Il est aussi parti de Maëstricht plusieurs convois d'artillerie & de munitions de guerre destinés pour Dusseldoff & toute la partie du Bas-Rhin.

Les lettres de Coblençe marquent que la garnison de la forteresse d'Ehrenbreitstein, composée d'un seul régiment de troupes bavaroises, est aux abois. On a l'espoir fondé que ce rocher inexpugnable sera bientôt occupé par les Français. Le 8, de grand matin, un aide-de-camp du commandant d'Ehrenbreitstein est arrivé au quartier-général des assiégeans. Le bruit court à Coblençe, qu'il vint demander à capituler, sans cependant qu'on en ait de certitude.

Une bande nombreuse de *chauffeurs* & de *garretours* désolent en ce moment le ci-devant pays de Liège, où elle commet les vols les plus hardis dans les bourgs, villages & même dans les petites villes. Cette troupe est bien armée, elle a des chefs intelligens qui conduisent avec art toutes ses opérations. Les autorités constituées du département de l'Oûrte viennent de prendre des mesures pour mettre un terme à ces brigandages.

De Paris, le 14 floréal.

C'est décadi prochain que le directoire exécutif tirera un sort, pour savoir lequel de quatre de ses membres abandonnera ses fonctions. Merlin ne tirera pas, parce qu'ayant remplacé Parthezmy, il est entré pour quatre ans & demi.

— La démission de Dondeau est confirmée; mais son successeur n'est pas encore connu, parce qu'il ne doit entrer en fonctions que dans quinze jours. On dit seulement que c'est un membre de l'assemblée constituante.

— Les dernières lettres de Turin, du 5 floréal, annoncent que les trois colonnes des insurgens piémontais ont été successivement battues, qu'on leur a repris tous les canons qu'ils avoient d'abord pris sur les troupes royales.

— On mande de Strasbourg que le directoire helvétique destine le citoyen Labarpe pour le ministère des relations extérieures & de la guerre, & le citoyen Léonard Meister, professeur à Zurich, pour celui des sciences, arts & établissemens publics.

— Nous donnerons demain avec plus de détails l'extrait des papiers anglais du 7 floréal. Ce qu'ils contiennent de plus important est le *budget* de cette année, présenté par le ministre & reçu par la chambre des communes avec sa docilité ordinaire. Il présente un fastueux état de recette de 28 millions sterl., & il soutient avec la même jaillance que 25 suffiront à la dépense.

On y trouve aussi les détails du combat soutenu par

le vaisseau *l'Hercule*, sorti du port de l'Orient. Les anglais eux-mêmes conviennent que la résistance a été terrible, que les deux capitaines ont été tués, & que le vaisseau français n'a été démâté & criblé de coups de canon qu'à l'arrivée d'une nouvelle frégate anglaise.

— Dans la nuit du 9 au 10 floréal, le général Bernadotte est parti de Rastadt pour Paris.

Le général autrichien prince de Reuss est aussi parti de Rastadt pour Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

— Les membres des cinq cents nommés pour examiner le traité d'union de Genève à la république française, sont Dupont, Guillardmardet, Villers, Vitet & Jean Debry.

— Le directoire exécutif a prohibé la feuille intitulée : *le Cercle ou Journal des Arts et des Plaisirs*, pour avoir imprimé l'article suivant :

« Les ours de Berné ont déclaré la guerre aux jacobins de Paris. On dit qu'un de ceux qui ont été amenés hier au jardin des Plantes, en ayant reconnu un, parmi les spectateurs qui se trouvoient là, au moment où on les faisoit sortir de leur cage de voyage, s'est jeté sur lui avec fureur, & l'auroit dévoré sans l'agilité du conducteur.

» Quand on livreroit à ces animaux sauvages quelques centaines de jacobins par décade, ce ne seroit qu'un acte de justice qu'on pourroit se permettre en expiation des victimes qu'ils ont livrées à la guillotine pendant le tems de leur regne. *C'est mon vœu, et je ne doute pas qu'il ne soit partagé par tous les bons citoyens :* »

L'auteur & l'imprimeur de ce journal seront dénoncés à l'accusateur public du tribunal criminel du département de la Seine, pour être poursuivis comme provocateurs au meurtre, conformément à la loi du 29 mars 1793.

— Le directoire exécutif a également prohibé le journal intitulé *Bulletin de l'Eure*, que rédigeoit, à Evreux, le citoyen Fouquet.

— Le citoyen Voidet, propriétaire & rédacteur du journal intitulé *le Tableau de Bordeaux*, emprisonné par ordre du bureau central de cette commune, pour avoir classé les électeurs par *album & nigrum*, a été mis en liberté le 9 floréal, par ordonnance du directeur du jury.

— Un fameux chef de chouans, nommé *Cœur de Lion*, s'est échappé, le 6 floréal, à huit heures du soir, des prisons de Rennes, avec un de ses camarades, nommé Augustin Boitou.

— Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux administrations centrales de département, aux administrations municipales de canton, aux commissaires-ordonnateurs & ordinaires des guerres, concernant les militaires invalides jouissant de la pension représentative, ceux retirés dans les départemens, les soldes, demi-soldes, récompenses militaires & autres classes de pensionnaires désignés par la loi du 16 mai 1792; les militaires pensionnés d'après la loi du 25 décembre 1790, & ceux de la garde nationale parisienne soldée d'après la loi du 9 octobre 1791, qui éprouvent, dans le paiement de leurs pensions, des difficultés & des retards qui leur sont infiniment préjudiciables, & que cette lettre a pour but de faire cesser.

— On compte aujourd'hui en Europe six républiques organisées d'après les principes de la représentation élective, & formant entr'elles un faisceau sous la puissante protection de la république française. On évalue la population de ces six états à 42 millions d'habitans :

République française, depuis la réunion de la rive gauche du Rhin, 34 millions.

République cisalpine, 3 millions.

République helvétique, 1 million 600 mille.

République batave, 1 million 300 mille.

République ligurienne, 600 mille.

République romaine, 1 million 300 mille.

— Le roi de Suède a défendu dans ses états la circulation des journaux & des gazettes qui n'auroient pas été soumis d'avance à la censure de la chancellerie royale.

Des lettres de Berlin annoncent que le roi de Prusse, plus confiant, vient de permettre la publication de toutes sortes d'écrits, sauf la surveillance ordinaire de la police. On l'avoit engagé à soumettre à une preuve plus sévère les brochures fugitives, dans lesquelles on attaque souvent des personnes de considération. Il a répondu à cette prière par un arrêté du cabinet, ainsi conçu :

« La demande mérite d'autant plus de réflexions, qu'elle » peut être considérée comme une innovation contre la » liberté de la presse. Ces sortes d'écrits sont faits généralement pour l'amusement du bas peuple; amusement qu'on peut bien permettre aussi long-tems qu'il ne cause pas de trouble dans l'état. Le roi n'a pas connaissance que de bons & fidèles serviteurs de l'état aient été calomniés dans ces écrits, auxquels leur publicité ne peut donc pas nuire : quant aux autres, ils ne peuvent que leur servir d'avertissement salutaire. »

LITTÉRATURE.

Lettres d'une Péruvienne, par madame de Graffigny; nouvelle édition, augmentée d'une suite encore inédite; 2 vol. in-16, de l'imprimerie de Didot l'aîné, avec figures par Lefebvre & Coing. Prix, 6 francs & 7 fr. franc de port; papier velin, 12 francs & 13 fr. A Paris, chez Blenet, jeune, libraire, quai & place de l'École.

Madame de Graffigny, dont on vient de réimprimer le charmant ouvrage, avec tout le soin qu'il mérite, n'en avoit point achevé la partie romanesque; entraînée vers d'autres travaux plus séduisants peut-être, elle se livra aux compositions théâtrales, & elle laissa à la quarantième lettre, son héroïne malheureuse, & son généreux français d'Eterville sans récompense. On imagina, pour achever ce roman, de faire paroître les lettres d'Azar, qu'on y accolle ordinairement, & dont le moindre défaut est d'aller évidemment contre le but moral, & le plan conçu par madame de Graffigny. Une femme qui paroît avoir autant de délicatesse dans l'esprit que de finesse dans le sentiment, a rendu aux amateurs de la bonne littérature le service d'achever le roman de madame de Graffigny, en y ajoutant quinze lettres aussi agréables par le style que par les faits qu'elles contiennent. Elle s'est identifiée pour ainsi dire avec madame de Graffigny, a deviné ses pensées, a imité sa manière, & l'illusion est si parfaite que nous n'avons pas de peine à croire, comme l'annoncent les éditeurs, que cet ouvrage a été fait sous les yeux & peut être avec le secours de madame de Graffigny elle-même.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de rien lire de plus agréable que les quinze dernières lettres; & c'est un grand mérite d'avoir pu soutenir avec tant d'avantage une telle comparaison, & d'avoir achevé si heureusement l'intéressant ouvrage de madame de Graffigny. On en doit des remerciemens aux éditeurs, puisque la modestie de l'auteur empêche qu'on ne puisse les lui adresser à elle-même.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
 Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

Séance du 14 floréal.

Lemoine obtient la parole pour une motion d'ordre ; il expose que le message , envoyé hier par le directoire , est d'une telle importance , que le conseil doit y donner toute son attention. Une vaste conjuration est dénoncée ; des crimes sont commis , il faut les punir ; de graves abus ont eu lieu , il faut empêcher qu'ils ne se reproduisent.

L'opinant demande qu'une commission soit nommée pour faire un rapport sur ce message & sur les mesures législatives que peuvent exiger les événemens & les faits qu'il contient.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Lemoine ; il adopte sa proposition , & arrête que la commission sera composée de cinq membres & nommée au scrutin.

Le scrutin est fait ; le résultat en sera publié demain. Dubois-Dubais fait un rapport sur les opérations de l'assemblée électorale de Seine & Oise , où il y a eu scission. Après avoir exposé que sans doute la moralité des individus doit être considérée dans le cas des scissions , & qu'à cet égard c'est à la sagesse du conseil à le guider , le rapporteur expose que , quant au département de Seine & Oise , la scission , très en minorité , n'a point eu de motif pour s'écarter de la majorité ; il propose d'approuver les choix de cette dernière partie de l'assemblée électorale.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil , sur le rapport des divers membres , prend plusieurs résolutions , par lesquelles il déclare valables les opérations des assemblées électorales de la Haute-Garonne , de l'Aine , de la Charente & de la Vendée , dont les procès-verbaux ont été trouvés parfaitement en règle.

Calais propose au conseil de prendre la même détermination pour les opérations des assemblées électorales des Côtes-du-Nord , de la Côte-d'Or , de la Charente-Inférieure & du Cher.

Non-seulement , ajoute le rapporteur , leurs procès-verbaux ont été trouvés en règle , mais ces assemblées ont donné des preuves de civisme ; l'ouverture & la clôture de leurs séances s'est faite par des chants patriotiques. On doit des éloges particuliers à celle des Côtes-du-Nord , qui a pris toutes les précautions nécessaires pour écarter tout ce qui a appartenu aux chouans & à la ci-devant casté des nobles.

Les projets de résolution présentés par Calès sont adoptés.

On lit un message du directoire exécutif , annonçant au conseil qu'il lui transmet cinq nouvelles pièces qui lui fourniront de nouveaux renseignemens sur les intrigues de la faction anarchique : ces pièces concernent particulièrement les assemblées électorales de l'Eure , de la Dordogne & des Hautes-Alpes.

Le conseil ordonne le renvoi aux commissions compétentes.

Par un autre message , le conseil sollicite quelques mesures pour le remboursement des $\frac{2}{3}$ de la dette publique.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission pour en faire un rapport demain.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE , rue des Moineaux , n°. 423.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POISSON.

Séance du 14 floréal.

Lebrun fait approuver une résolution du 9 floréal , qui autorise les divers ministres à ordonner , sur les crédits qui leur ont été ouverts par la loi du 22 frimaire dernier , jusqu'à concurrence de 60 millions qui seront pris sur la moitié des contributions directes affectées au service de l'an 6 , & non encore recouvrées au 1^{er} prairial prochain.

Un membre , au nom d'une commission , propose le rejet d'une résolution du 21 germinal , relative à la liquidation des dettes de la ci-devant Belgique , attendu qu'elle contient des erreurs de date , des vices de rédaction , & l'approbation de la résolution du 4 floréal sur le même objet qui rectifie les défauts de la première. — Impression & ajournement.

Delacoste propose le rejet d'une résolution du 16 messidor , relative au mode de procéder contre les accusés en démençe , attendu que l'art. 8 de cette résolution est contraire à l'humanité & aux principes. Cet article porte que si le jury déclare que l'accusé actuellement en démençe a commis le crime avant sa folie survenue , ou dans un moment lucide , il sera condamné à la peine prescrite par la loi ; mais que l'exécution sera suspendue jusqu'à la cessation de sa démençe. L'homme peut bien avoir commis le crime , mais le fou ne peut pas se défendre. Y a-t-il de l'humanité à frapper un homme qu'on sait ne pouvoir se soustraire au coup qui le menace ? Y a-t-il de l'humanité à l'envoyer à l'échafaud , au premier signe de convalescence , sans lui permettre de faire reviser un jugement rendu contre lui pendant l'aliénation de son esprit ?

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Bourse du 14 floréal.

Amsterdam.....	59, 60.	Montpellier.....	1 p. $\frac{9}{15}$ j.
Idem.....	56, 57.	Rente provisoire.	18 f. 75 f.
Hamb.....	188, 186.	Tiers-éousol.....	15 fr. 25 c.
Madrid.....	12 f. 12 c. à 12 f.	Bon 2/3.....	1 f. 92 c.
Mad. effect.	15 f. 12 c. à 15 f.	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 88 c.
Cadix.....	12 f. 12 c. à 12 f.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect.	15 f. 12 c. à 15 f.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	95 $\frac{1}{4}$, 94 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104, 103.	Portugaise.....	97 f.
Geneve. 1 $\frac{1}{4}$ à 2 p. arg. cour.		Piastre.....	5 f. 28 c.
Bâle.....	pair, 1 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ per.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	1.1 f. 62 c.
Marseille.....	1 p. $\frac{9}{15}$ b. 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.	34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit $\frac{3}{4}$, 475 à 480 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 420 f.
 — Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martin, 3 f. à 3 f. 100.
 — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 50 à 60 c. — Savon de Marseille, 1 f. 15 à 18 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 c. — Sel, 6 f.

PHILOSOPHIE DU CHAUD ET DU FROID, dédié au général Buonaparte, membre de l'Institut national, par P. Belleguingue, ex-médecin de l'armée de Rhin & Moselle. A Paris, chez Croullebois, libraire, rue des Mathurins, ou à Besançon, chez l'auteur. Prix, 1 liv. 4 s. & 1 liv. 10 s. franc de port.

A. FRANÇOIS.